

## **Michel LARIVE**

Député de l'Ariège. Membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Assemblée Nationale.

Auteur de Res-Cultura Res-Publica Manifeste pour une politique culturelle, Éditions Bruno Leprince, 2020, 250 pages.

Je voulais vous saluer toutes et tous. Je tiens à remercier le Collectif Agapé pour leur invitation à ce séminaire de travail sur un sujet essentiel. La continuité des actions et des services culturels vis-à-vis des personnes handicapées et âgées en manque d'autonomie en période de confinement. J'ai entendu la précédente intervention, qui m'a beaucoup parlé.

Une enquête du CSA réalisée en avril et en mai 2020 montre que pendant la période, 720 000 personnes de plus de 60 ans n'ont eu aucun contact avec leur famille. 32 % se sont senties seules au moins de temps en temps. 500 000 personnes âgées n'ont pas reçu d'aide alors qu'elles en avaient besoin. 15 % ne sont pas du tout sorties de chez elles.

Le confinement a eu de graves répercussions, notamment sur le plan psychologique pour nos aînés isolés, posant la question de l'accès à la culture. Cela interpelle forcément le député et membre de la commission des affaires culturelles à l'Assemblée nationale que je suis. Je vous remercie également de traiter ce sujet souvent laissé pour compte par les pouvoirs publics.

J'ai fait la rencontre du Collectif Agapé lors d'une audition à l'Assemblée nationale en octobre dernier. Ils sont venus à ma rencontre pour me présenter leur contribution au projet de loi Grand âge et Autonomie. En tant que législateur, comme eux, je considère urgent d'inclure la reconnaissance de l'accès à la culture parmi les besoins essentiels à l'existence dans la loi. J'ai fait part de mon intention de soutenir nombre de ces propositions de loi et d'amendements. Je souscris pour la majorité des propositions du Collectif Agapé.

Je voudrais appuyer les propositions développées par le Collectif. Elles reposent sur la reconnaissance par l'État et des collectivités territoriales de nouveaux droits pour les personnes âgées et celles en manque d'autonomie. Ces personnes doivent pouvoir participer à la vie culturelle sur la base de l'égalité avec les autres. Avoir accès aux produits culturels, aux émissions de télévision, aux films, aux spectacles vivants et aux autres activités culturelles grâce à des formats accessibles et grâce à un environnement accueillant. Il est important d'insister dans la loi sur le principe d'égal accès au service public de la culture. Les bibliothèques, centres d'animations socioculturelles, les espaces publics numériques doivent être accessibles à toutes et à tous.

Il doit être permis aux personnes âgées en situation de handicap d'entretenir, d'exploiter et de développer leur potentiel créatif, artistique et intellectuel, non seulement à leur profit, mais aussi au bénéfice de la société. L'âge ou la mobilité réduite ne saurait être un obstacle à la création artistique. Les personnes doivent pouvoir bénéficier de la protection

juridique des textes relatifs à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur, y compris en application des mesures spécifiques aux personnes placées sous tutelle et sous curatelle.

Enfin, tous ces principes doivent respecter leur origine, leur identité culturelle et linguistique, y compris la langue des signes. La loi doit permettre d'assurer la jouissance de ces droits pour toutes les personnes en manque d'autonomie, que ce soit en raison de leur âge ou de leur handicap.

Si ces principes n'étaient pas respectés, alors nous serions face à une situation d'exclusion culturelle que la loi doit prohiber, comme le propose la contribution d'Agapé. Je déposerai un amendement visant à interdire que les personnes âgées ou en manque d'autonomie, quel que soit leur lieu de vie, collectif ou individuel, puissent subir une exclusion culturelle. Trop d'exclusions existent aujourd'hui, notamment auprès des personnes âgées. Trop souvent des soins de nursing sont mis en place en dépit de la possibilité d'accéder à des activités culturelles ou de loisirs. Cela constitue une maltraitance pouvant porter atteinte à leur santé psychique, psychologique, physique et mentale.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des propositions dont nous avons déjà parlé. En tant que député, je peux d'ores et déjà dire que le travail d'amendement sera fait de mon côté, en plus de la coécriture avec vous. Vous pourrez compter sur nos efforts pour tenter d'obtenir des votes majoritaires, voire consensuels. C'est assez rare que nous le proposons. Dans l'hémicycle, nous sommes les méchants. Nous sommes les gens à qui nous mettons des cibles dans le dos pour que les gens nous appellent, pour nous faire du mal.

Je dois vous faire part de mes inquiétudes sur les chances d'aboutissement de nos compositions auprès de la majorité présidentielle. Vous avez entendu le discours d'intention du ministre de la Santé et du Président de la République. Cela pourrait laisser penser que nous avons toutes les chances pour parvenir à traduire nos intentions pour les personnes âgées ou en situation de handicap. Or, la réalité législative... Le projet de loi de finances de la sécurité sociale 2021, nous nous sommes aperçus que les annonces gouvernementales ne s'accompagnaient de mesures permettant leur réalisation. Il faudrait créer une cinquième branche de la sécurité sociale dédiée à la vieillesse et à la dépendance. Actuellement, les personnes âgées sont déjà prises en charge par la sécurité sociale au sens de l'une des quatre branches du système de protection français. Celle-ci est notamment constituée du système de retraite, dont la mission principale est la distribution des pensions de retraite ou de veuvage, subvention du minimum vieillesse par l'ensemble des régimes obligatoires de base ou complémentaire.

Avec cette nouvelle branche, la fonction affichée du projet est de mieux financer la prise en charge des seniors dans un contexte d'augmentation continue de l'espérance de vie. Mais malgré cette nouvelle branche, aucune augmentation de budget de la sécurité sociale n'est prévue. C'est en ce sens que je crains que ce projet de loi ne soit une vaste opération de communication.

Sans financement supplémentaire, l'objectif de la majorité en faveur de nos objectifs nous semble difficile à obtenir. Je ne dis pas cela dans un objectif politicien. Je le fais pour que, collectivement, nous mesurions le décalage entre l'ambition que nous partageons et les intentions du gouvernement en matière d'autonomie et d'accès à la culture. Le thème précis de cet amendement est : la continuité des actions des services culturels vis-à-vis

des personnes handicapées et âgées en manque d'autonomie en période de confinement. Or, ce gouvernement a failli dans sa mission d'assurer la continuité de l'activité culturelle pour tous les publics.

En raison de la crise sanitaire, ce sont toutes les Françaises et les Français qui ont été privés de certaines actions et de certains services culturels. Lors du deuxième confinement, le gouvernement a décidé de répertorier les commerces et services en deux catégories : les essentiels et les non-essentiels. Le monde de la culture, y compris les libraires, a été classé dans la deuxième catégorie. Les rayons vendant des produits culturels des supermarchés ont été fermés, nous privant donc d'actions et de services culturels. Pas seulement à cause des rayons de supermarché, mais aussi par rapport à la fermeture des théâtres, cinémas et autres lieux culturels.

Je dois vous parler des professionnels du secteur sans qui la continuité ne pourrait exister. Cela a fait naître une contestation des plus véhémentes et légitimes. Cela avait déjà été fortement touché par la précarité avant même la crise du Covid-19. Ils en sont aujourd'hui à affronter des contraintes supplémentaires insupportables, sous le regard incrédule d'une partie de l'opinion publique, sous le prétexte de protéger le public de contamination. Le gouvernement ferme tout. Théâtres, cinémas, musées, librairies. Mais dans le même temps, les lignes 4, 5, 7 et 13 continuaient d'être bondées dans le métro. Les grandes surfaces ouvraient grand leurs portes.

Lorsqu'un corps social est privé de culture, il meurt. Car la culture est une alimentation comme les autres. Elle s'adresse à l'esprit et non à l'estomac. Elle ne relève pas seulement du matériel. C'est l'air que nous respirons. Un élément plus ou moins visible qui traverse les corps, les emmène au bonheur de la découverte partagée. La salle de théâtre de cinéma, le musée, la découverte des livres en librairie sont des lieux où cette rencontre se produit à tout moment. La culture, c'est l'affirmation de soi et l'ouverture aux autres. Elle a besoin de l'engagement résolu de la puissance publique, et avec elle de toute la société, y compris les personnes vulnérables, âgées ou en situation de handicap.

Je ne reviendrai pas sur le caractère aggravant, sur les problèmes éthiques, de discrimination, de dépendance, pour ces publics, lorsque les activités culturelles ne sont plus assurées. Vous l'avez déjà très bien dit. Quand le rôle essentiel de la culture dans la société n'est plus assuré, c'est un droit dont nous sommes privés. La culture est un droit. Et elle ouvre un droit. Être cultivé nous permet d'appréhender nos droits et les discriminations qui les accompagnent.

La culture ouvre à la liberté et à l'émancipation. Il n'y a pas de liberté sans culture. Ce sont les deux facettes d'une humanité consciente. La culture, c'est la découverte, l'ouverture d'un esprit critique. Ainsi, je considère la culture comme un droit vital. Malgré l'inquiétude que je porte sur les réelles intentions du gouvernement pour le projet de loi Grand âge et Autonomie, malgré le bilan que je juge désastreux en matière de gestion de la pandémie pour le secteur de la culture, soyez assurés de mon intention de parvenir à faire voter un maximum de nos propositions, pour qu'enfin l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que "toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle", soit respecté pleinement et entièrement. Merci.

## **Ressources**

Site Internet de l'Assemblée Nationale [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

Rapport Petits Frères des Pauvres #4, juin 2020 - Isolement des personnes âgées : les effets du confinement - synthèse des principaux enseignements de l'étude quantitative en page 59 à 61  
[https://www.petitsfreresdespauvres.fr/plusjamaisinvisibles/files/2020\\_06\\_04\\_PFP\\_RAPPORT\\_ISOLEMENT\\_DES\\_PERSONNES\\_AGEES\\_ET\\_CONFINEMENT.pdf](https://www.petitsfreresdespauvres.fr/plusjamaisinvisibles/files/2020_06_04_PFP_RAPPORT_ISOLEMENT_DES_PERSONNES_AGEES_ET_CONFINEMENT.pdf)